

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 174

présenté par

M. Robiliard, M. Sebaoun et Mme Bouziane-Laroussi

ARTICLE 40

Au deuxième alinéa de l'alinéa 1, après le mot :

« médecins »,

insérer les mots :

« ou psychologues scolaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRECohérence avec amendement proposé au 1^{er} alinéa.